

Tarifs Année scolaire 2022/2023

Sur décision du CA du 21/10/2021

Grille contribution familiale

Catégorie	QF	Tarif trimestriel	Tarif annuel
HCI	Jusqu'à 4000€	102 €	306 €
A	De 4001 € à 5000 €	252 €	756 €
B	De 5001 € à 5417 €	278 €	834 €
C	De 5418 € à 7500 €	306 €	918 €
D	De 7501 € à 9722 €	329 €	987 €
E	De 9723 € à 11806 €	351 €	1 053 €
F	De 11807 € à 13889 €	379 €	1 137 €
G	De 13890 € à 17083 €	404 €	1 212 €
H	De 17084 € à 22361 €	438 €	1 314 €
I	De 22362 € à 25000 €	459 €	1 377 €
HC	Plus de 25000 €	499 € ou participation volontaire supérieur à 499€	1 497 € ou participation volontaire supérieur à 1497€

Calcul du QF Quotient familial

QF = Revenu fiscal de référence (à identifier sur avis d'imposition)

Nombre de parts fiscales (à identifier sur avis imposition)

Transmettre la copie intégrale de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 avant le 10/09/2022 à la comptabilité sous enveloppe ou par mail à compta@stan31.fr (confidentialité assurée).

- Parents mariés : copie intégrale de l'avis d'imposition du couple
- Parents vivant maritalement : copie intégrale de chacun des avis d'imposition
- Parents séparés :
 - En garde alternée : copie intégrale des deux avis d'imposition avec établissement d'une facture par parent les frais seront partagés par moitié ou suivant jugement
 - En garde exclusive : fournir l'avis d'imposition du parent payeur

Toute personne qui n'aura pas fourni la copie de son avis d'imposition sera automatiquement mis dans la catégorie HC soit 1497€ par an.

- Familles résidant ou ayant résidé à l'étranger et ne pouvant justifier de leurs revenus perçus à l'étranger : le tarif de la catégorie H sera appliqué

Réduction pour famille nombreuse

Réduction accordée aux familles qui ont plusieurs enfants à charge inscrits à l'école Saint-Stanislas et dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique sur présentation d'un certificat de scolarité avant le 10/09/2022.

La réduction s'applique pour l'ensemble des élèves inscrits à Saint-Stanislas sur la contribution familiale et la garderie.

2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
5 %	20%	25%	40 %

Restauration scolaire

- ½ Pension 4 jours par semaine Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 688 €/an
- ½ Pension 5 jours par semaine Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 860 €/an

La restauration scolaire du mercredi est réservée aux enfants inscrits au sport et commence à partir du 22/09/2021

- ½ Pension le lundi 172 €/an
- ½ Pension le mardi 172 €/an
- ½ Pension le mercredi 172 €/an
- ½ Pension le jeudi 172 €/an
- ½ Pension le vendredi 172 €/an
- **Possibilité de cumuler plusieurs jours**
- Externat : 5,90 € le repas facturé à la fin du mois en fonction du nombre de présence

Les repas non consommés seront remboursés seulement dans le cas d'une absence supérieure ou égale à une semaine, sur présentation d'un certificat médical et d'un courrier accompagnant le certificat à la comptabilité.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI le tarif ½ Pension 4 jours par semaine (repas entièrement fourni par la famille) est de 261 €/an

Etude/Garderie

- le matin de 8h à 9h : sans supplément
- de 16h15 à 17h : sans supplément
- de 17h à 18h30 :
 - ✓ 306 €/an ou 102€/ trim si inscription en début d'année
 - ✓ 3€ facturée en fin de mois en fonction du nombre de présences
 - ✓ gratuité pour les familles étant en catégorie HCl, A , B, C et réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'école Saint-Stanislas.

Le choix du régime de restauration scolaire et d'étude/ garderie s'effectue au moment de l'inscription (réajustement possible au moment de la rentrée) avec la possibilité de changer à la fin de chaque trimestre comptable par demande écrite auprès de la comptabilité compta@stan31.fr

1° Trimestre comptable du 01/09/2022 au 04/12/2022,

2° Trimestre comptable du 05/12/2022 au 26/03/2023,

3° Trimestre comptable du 27/03/2023 au 05/07/2023.

Frais annexes

- Fournitures et livres
 - Maternelles : 70 €/an
 - Élémentaires : 80 €/an
- Forfait sorties scolaires maternelles et élémentaires 20 €
- Frais de participation aux classes vertes de 160 à 210 € selon la classe

APEL

Cotisation annuelle 26,50 €/famille (tarif indicatif 2021/2022)

Acompte

Pour les inscriptions, l'acompte est versé et encaissé au moment de dépôt du dossier.

Pour les réinscriptions l'acompte est versé par chèque pour la validation du dossier et encaissé en Juillet.

Cet acompte est déduit de la facture de contribution 2022/2023.

Assurance

Tous les élèves scolarisés à l'école Saint-Stanislas sont assurés auprès de la mutuelle Saint Christophe en formule globale scolaire et extra-scolaire.

Règlement

- Facturation annuelle : en Septembre
 - Règlement en 10 prélèvements d'octobre à juillet le 10 de chaque mois

La facturation ponctuelle de la restauration scolaire et de l'étude/garderie en fonction des présences est mensuelle et s'ajoute au prélèvement le 10 du mois suivant.